

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00566 Référence de la demande : n°2021-00566-031-001

Dénomination du projet : IPEV-354 "ETHOTAAF"

Lieu des opérations : -Département : TAAF District de Kerguelen

Bénéficiaire : BONADONNA Francesco - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN se prononce favorablement et confirme les recommandations du Comité de l'environnement polaire (CEP) :

- **Assurer le suivi du succès de l'élevage des poussins de Chionis et de Labbe subantarctique jusqu'à l'envol et transmission des données dans le rapport annuel ;**
- **Installation obligatoire d'un arrêtoir sur le dispositif de capture pour éviter l'étranglement des oiseaux ;**
- **Respect strict des mesures de biosécurité lors des déplacements sur les îles du Golfe du Morbihan ;**
- **Précautions lors de la manipulation des individus reproducteurs de Labbes et de Chionis pour éviter la casse ou la prédation des œufs et des poussins ;**

Le CNPN prend note avec satisfaction de la stricte mutualisation des manipulations de Manchot royal avec le programme 137.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 28/06/2021

Signature :

